

Pont-de-l'Arche

École maternelle Les Lutins « La sixième classe ne doit pas fermer »



Municipalité et parents d'élèves s'opposent au projet de fermeture de classe à la maternelle Les Lutins. L'Éducation nationale et le maire ne sont pas d'accord sur les chiffres avancés, ce dernier s'appuyant même sur une circulaire récente du ministre.

Depuis février, le conseil municipal, par le vote unanime d'une motion, s'oppose à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN). Depuis samedi 15 juin, l'association des parents d'élèves (APE) de la maternelle Les Lutins a lancé une pétition en ligne, recueillant déjà une centaine de signatures selon sa présidente. Pour le maire de Pont-de-l'Arche, Richard Jacquet (PS), « **la sixième classe ne doit pas fermer. Je ne m'étais pas battu pour la septième car ce n'était raisonnablement pas défendable. Dans ce cas, je n'hésiterai pas à mobiliser** ».

Depuis novembre 2018, la municipalité en était informée : la DSDEN étudie une nouvelle fermeture de classe. « **Ils préparaient peut-être les esprits** », ironise le maire. Chiffres actualisés à l'appui, dans un courrier daté du 7 juin, il a de nouveau interpellé le directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) de l'Eure.

Seuil sur le point d'être dépassé

Il y relève notamment une erreur de calcul dans la lettre du 7 mars reçue de son interlocuteur. « **Les moyennes annoncées ne correspondent pas** », lance Richard Jacquet. L'Éducation nationale prévoyait 149 élèves à la rentrée de 2019. Interrogée par *La Dépêche*, la DSDEN avance finalement un effectif de 132 élèves.

Mais à l'heure actuelle, 141 élèves sont d'ores et déjà inscrits. D'autres parents vont probablement se manifester dans les prochains jours, Mélanie Hamon, la présidente de l'APE Les Lutins, rappelant l'impact possible de la scolarisation obligatoire des enfants dès trois ans.

« **Inscriptions hypothétiques** »

La municipalité pense dépasser rapidement le seuil moyen des 30 élèves, permettant le maintien des six classes. Mais les prévisions du maire ne semblent pas avoir la même valeur aux yeux de la DSDEN. Celle-ci réplique : « **On prend en compte les effectifs seulement quand on a les noms et prénoms. On ne fait pas une carte scolaire en fonction d'inscriptions hypothétiques.** »

Le maire de Pont-de-l'Arche entend aussi attaquer le problème d'un point de vue politique. Il s'appuie sur une circulaire du ministre Jean-Michel Blanquer, paru dans le *Journal Officiel* du 29 mai, rappelant en substance que « **la maternelle est une étape importante dans l'apprentissage** », préconisant notamment un effectif « **maximum de 24 élèves pour toutes les classes de grande section** ».

Handicap

Mélanie Hamon souhaiterait elle aussi une meilleure prise en compte des conditions d'accueil en maternelle. « **Avec 30 ou 31 enfants dans une classe, on ne porte pas la même attention à chacun**, souligne-t-elle. **Surtout que les enseignantes observent de plus en plus de troubles de la concentration, de l'attention, du comportement...** »

À cela s'ajoute l'accueil d'enfants souffrant de handicap. Si le maire plaide pour une individualisation de l'enseignement, celle-ci n'est pas à l'ordre du jour pour la DSDEN. D'ailleurs, Richard Jacquet et Mélanie Hamon espèrent ne pas revivre les ratés de l'an passé dans l'attribution d'AVS (auxiliaires de vie scolaire).

Recrutement d'AVS : « Moins de soucis »

Selon la DSDEN de l'Eure, le problème de septembre 2018 a été identifié. L'Éducation nationale a décidé de recruter les AVS, non plus à l'échelle du rectorat, mais au niveau départemental, en collaboration avec la MDPH (maison départementale des personnes handicapées). « **Nous avons bon espoir que, par rapport à l'an dernier, il y aura beaucoup moins de soucis en septembre.** »

Cela devrait quelque peu rassurer le maire et les parents d'élèves. Richard Jacquet n'entend pas pour autant baisser la garde : « **J'attends les chiffres d'inscriptions réels et je réinterpellerais l'Éducation nationale avant les vacances scolaires.** »

Thomas Guilbert



Un bras de fer s'est engagé entre Pont-de-l'Arche et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN). ©La Dépêche de Louviers - TG